

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 17082
Numéro SIREN : 414 754 416
Nom ou dénomination : ASSOCIES EN CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2022 sous le numéro de dépôt 148134

ACE AUDIT

«Associés en Conseil Expertise Comptable Audit»

Société à responsabilité limitée

au capital de 64 000 Euros

Siège social : 12, Rue La Boétie – 75008 Paris

RCS PARIS 414 754 416

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES

▪ **Madame Paule ABITBOL née ABOULKER**

Le 14 Février 1939 à Alger, Algérie

De nationalité française

Demeurant à Paris (75016) – 66 avenue Victor Hugo

Ci-après dénommé

Le cédant

D'UNE PART

ET

▪ **Monsieur Luc ABITBOL**

Né le 9 Mai 1967 à Boulogne Billancourt (Hauts-de-Seine)

Marié sous le régime de la séparation de biens avec Madame Noémie-Sarah LERBRET

Selon un contrat de mariage reçu le 3 novembre 1998

En l'étude de Maître Christophe WARGNY notaire à Colombes,

Demeurant à Paris (75017) - 16 rue Théodore de Banville

Ci-après dénommée

Le cessionnaire

D'AUTRE PART

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

La Société à Responsabilité Limitée ACE AUDIT, a pour objet, notamment :

Toutes opérations commerciales relatives à :

- ↳ L'expertise-comptable,
- ↳ Le Commissariat aux comptes.

Elle a été constituée par acte sous seing privé en date du 28 Novembre 1997.

Son capital s'élève à la somme de 64 000 € divisé en 800 parts de valeur nominale de 80 € chacune, entièrement libérées.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le cédant possède 50 parts sociales qui lui ont été attribuées en rémunération de ses apports lors de la constitution de la Société.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

DECLARATIONS

Le cédant déclare :

- qu'il est de nationalité française,
- qu'il est marié,
- que les parts cédées sont libres de tous nantissements et de tous droits quelconques.

Le cessionnaire déclare :

- qu'il est de nationalité française,
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'acquérir.
- qu'il est marié.

CESSION

Par la présente, le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte CINQUANTE parts sociales de ladite société lui appartenant.

Le cessionnaire sera propriétaire des cinquante parts cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée aux dites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux dites parts cédées à compter de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix global de CINQUANTE Euros (50 €) que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

OPPOSABILITE A LA SOCIETE

La présente cession sera rendue opposable à la société par dépôt du présent acte au siège social contre remise d'un certificat du gérant attestant du dépôt, en application de l'article 9 des statuts.

AGREMENT DE LA CESSION

Luc ABITBOL, le cessionnaire, est pleinement habilité à acquérir les titres car il a été agréé en qualité d'associé à la création de la société.

DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que les parts cédées sont représentatives d'apports en numéraire. Il déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

FORMALITES

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société.

Fait le 13 novembre 2018


A Paris

En cinq originaux (un pour chaque partie,

Un pour l'enregistrement et

Deux pour le dépôt au Greffe du Tribunal).

Luc Abitbol


Paula ABITBOL


Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-LAZARE

Le 18/12/2020 Dossier 2021 00005323, référence 7564P61 2020 A 21488

Enregistrement : 25 € Penalités : 4 €

Total liquidé : Vingt-neuf Euros

Montant reçu : Vingt-neuf Euros

ACE AUDIT

«Associés en Conseil Expertise Comptable Audit»

Société à responsabilité limitée

au capital de 64 000 Euros

Siège social : 12, Rue la Boétie – 75008 Paris

RCS PARIS 414 754 416

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES

▪ **Monsieur Hubert Meyer TUBIANA**

Né le 5 Avril 1951 à Tunis, Tunisie

Marié sous le régime de la communauté légale avec Madame Chantale HONIGMAN

Demeurant à Paris (75010) - 1 Boulevard Magenta

Ci-après dénommé

Le cédant

D'UNE PART

ET

▪ **Monsieur Luc ABITBOL**

Né le 9 Mai 1967 à Boulogne Billancourt (Hauts-de-Seine)

Marié sous le régime de la séparation de biens avec Madame Noémie-Sarah LERBRET

Selon un contrat de mariage reçu le 3 novembre 1998

En l'étude de Maître Christophe WARGNY notaire à Colombes,

Demeurant à Paris (75017) - 16 rue Théodore de Banville

Ci-après dénommée

Le cessionnaire

D'AUTRE PART

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

La Société à Responsabilité Limitée ACE AUDIT, a pour objet, notamment :

Toutes opérations commerciales relatives à :

↳ L'expertise-comptable,

↳ Le Commissariat aux comptes.

Elle a été constituée par acte sous seing privé en date du 28 Novembre 1997.

Son capital s'élève à la somme de 64 000 € divisé en 800 parts de valeur nominale de 80 € chacune, entièrement libérées.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le cédant possède 1 parts sociale qui lui a été attribué en rémunération de ses apports lors de la constitution de la Société.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

DECLARATIONS

Le cédant déclare :

- qu'il est de nationalité française,
- qu'il est marié,
- que la part cédée est libre de tous nantissements et de tous droits quelconques.

Le cessionnaire déclare :

- qu'il est de nationalité française,
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'acquérir.
- qu'il est marié.

CESSION

Par la présente, le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte UNE part sociale de ladite société lui appartenant.

Le cessionnaire sera propriétaire de la part cédée à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée aux dites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux dites parts cédées à compter de ce jour.

La part cédée n'est représentée par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix global de UN Euro (1 €) que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

OPPOSABILITE A LA SOCIETE

La présente cession sera rendue opposable à la société par dépôt du présent acte au siège social contre remise d'un certificat du gérant attestant du dépôt, en application de l'article 9 des statuts.

AGREMENT DE LA CESSION

Luc ABITBOL, le cessionnaire, est pleinement habilité à acquérir le titre car il a été agréé en qualité d'associé à la création de la société.

DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que les parts cédées sont représentatives d'apports en numéraire. Il déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

FORMALITES

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société.

Fait le 23 Janvier 2018

A Paris

En cinq originaux (un pour chaque partie,

Un pour l'enregistrement et

Deux pour le dépôt au Greffe du Tribunal).

Luc ABITBOL

Hubert Meyer TUBIANA

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-LAZARE
Le 18/12/2020 Dossier 2021 00005324, référence 7564P61 2020 A 21489
Enregistrement : 25 € Penalités : 5 €
Total liquidé : Trente Euros
Montant reçu : Trente Euros

